

Les collectivités urbaines et industrielles ont souvent tendance à considérer la situation des cultivateurs dans notre économie comme si elle était analogue à celle de l'industrie ou du salariat, où prix et salaires peuvent être alignés sur les prix de revient et le coût de la vie. Nous entendons souvent dire que si le cultivateur ne peut aligner les prix de vente sur les prix de revient, il peut faire correspondre les prix de revient aux prix de vente en adoptant des méthodes de production plus efficaces.

Cela demande, en vérité, beaucoup de temps, ainsi que des capitaux, du crédit et une aide administrative. Or, ce sont là des éléments qui semblent faire défaut lorsqu'on en a le plus besoin. Le cultivateur s'adapte aux bas prix par la réduction de son revenu et l'abaissement de son niveau d'existence. Bien des gens semblent croire qu'un tel état de choses va forcer les cultivateurs à réduire leur production ou à abandonner l'agriculture, mais encore une fois cela ne se produit pas pour deux raisons, dont l'une réside dans la nature de la ferme familiale; toutefois, la raison principale vient de la nature des frais du cultivateur.

Dans l'industrie, les frais d'exploitation constituent une partie considérable du prix de revient; toutefois, en agriculture, ce sont les frais généraux qui en constituent une très grande partie, et il faut bien y faire face, que la récolte soit bonne ou mauvaise. L'industrie réduit la production mais maintient les prix. D'où il suit que la capacité de production n'est pas pleinement utilisée et qu'il y a du chômage, dont doit s'occuper la société. Les cultivateurs ne peuvent cependant varier leur production au gré des conditions du marché. En vérité, ils maintiennent leur production lorsque le marché s'affaisse et ils touchent un revenu moindre. Il en résulte pour le cultivateur une capacité de production excédentaire et un bas revenu; mais, contrairement à l'industrie, il doit subir complètement le contrecoup du sous-emploi.

Pour mieux illustrer ma thèse, permettez-moi de citer un article paru dans la revue *Time* du 2 juin 1958 sous le titre: "La mort de deux maximes". On affirme, dans cet article, que la hausse ou la baisse des prix ne suit pas rigoureusement le jeu de l'offre et de la demande de biens et de services pas plus que la montée ou la chute des salaires ne dépend de l'abondance de la main-d'œuvre ou de l'ampleur du chômage. Plus loin dans cet article, je relève le passage suivant:

Les prix n'évoluent pas, du moins de façon appréciable, en fonction de la demande, mais plutôt en fonction des prix de revient. L'établissement des prix ne se fait plus sur le marché où joue la concurrence mais à la table de conférence.

De la même façon, les salaires sont de plus en

plus rigides. Ils sont soumis à une sorte de cliquet qui leur permet de toujours monter mais qui s'oppose à toute retombée.

On peut donc voir que le cultivateur n'est pas dans une situation favorable pour marchander. Les salariés, les manufacturiers et les gens des carrières libérales peuvent exiger leur part du produit national. Le cultivateur ne peut prendre que ce qui reste. Je suis certain qu'une fois consciente de cette différence fondamentale, toute personne raisonnable conviendra que le cultivateur a besoin non seulement de sympathie, mais aussi d'une aide efficace.

Le gouvernement a reconnu la position désavantageuse du cultivateur et il a pris des mesures pour y remédier. En application de la loi prévoyant le versement aux producteurs de céréales de l'Ouest d'une somme proportionnelle aux emblavures, 40 millions de dollars ont été injectés dans l'économie de l'Ouest. L'aide accordée pour frais d'emmagasinement des céréales a atteint durant l'année écoulée la somme de \$38,800,000. Une somme de vingt-cinq millions de dollars serait versée, cette année, sous l'empire de la loi sur l'aide à l'agriculture des Prairies et un autre montant de \$17,285,000 est prévu en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Les primes accordées aux éleveurs de porcs ont atteint \$6,630,000 et l'aide au transport des céréales de l'Ouest expédiées aux nourrisseurs de l'Est s'est élevée à environ 21 millions cette année. A ces montants, et la chose est peut-être encore plus significative, vient s'ajouter ce que nous avons dépensé sous le régime de la loi de stabilisation agricole et de la loi sur les avances en espèces.

Je ne veux cependant pas donner l'impression que c'est à l'argent dépensé qu'il faut mesurer le succès d'une politique agricole. Il faut avoir un but et si l'argent dépensé permet d'atteindre le but ainsi visé, alors la dépense peut se justifier. Notre but, comme je l'ai dit déjà, est de parer au déséquilibre actuel par la mise en œuvre de programmes destinés à mettre le cultivateur en mesure de traiter à égalité avec d'autres groupes et à lui éviter de devenir un pupille de l'État.

On accorde présentement beaucoup d'attention à une autre tendance qui se remarque dans l'agriculture. Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion qui m'est offerte maintenant de parler de ses conséquences sur l'économie nationale. Je veux parler de la tendance vers l'intégration verticale. Je vais expliquer la signification de ce terme à ceux à qui il n'est pas familier.

Il s'agit de contrats passés entre les cultivateurs d'une part et les abattoirs et les fabriques de nourriture pour bétail, d'autre part, en vue de la production de certains